



SERVICE CULTUREL

DECISION

Concernant la signature d'une convention

/AM
D SG N° 11 431

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de signer la convention de partenariat pour diffusion de spectacle vivant :
 - avec l'association Créa

dont le siège social est situé au Relais de la Côte de Beauté, 136 bd de la Côte de Beauté 17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE pour les représentations de *l'Avare* par la Compagnie Haute Tension, les 5 et 7 novembre 2011 à 20h30 et pour la représentation de *Traine pas trop sous la pluie* par Richard Bohringer, le jeudi 1^{er} décembre 2011 à 20h30, à la salle de Spectacle de Royan.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 2 novembre 2011

Fait à Royan, le 19 octobre 2011
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN